

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 4 avril, se réunit à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Pierre LOVET, Maire.

Présents : Irène Badin, Michel Bontoux, Maryline De Roeck, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Isabelle Fournier, Jean-Charles Gallet, Colette Gruffaz, Sylvie Haller, Sébastien Ollagnier, Maud Pitault, Yoann Saugey, Sandrine Taramasz, Ludovic Vincent, Sebastien Montfollet, Alda Lacan

Excusés : Sébastien Terrier,

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut débiter.

Secrétaire de séance : Maryline De Roeck

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCEDENTE

Le compte-rendu du Conseil municipal du 21 mars 2022 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

VOIRIE- TRAVAUX

Sébastien MONTFOLLET

- Voirie : un nouveau comptage va avoir lieu pour avoir une nouvelle vision du nombre de véhicules
- L'essai par nos services techniques du système d'arroseur prêté par une commune voisine a été concluant, des devis sont en cours.
- On remarque que l'entretien de la chaufferie prend beaucoup de temps à nos agents
- La prévision de remise aux normes de l'éclairage public est prévue sur 3 ans et le projet devrait voir le jour cette année. Le choix des zones prioritaires est limité à 50 000 € par an et 25% de subvention.
- Présentation du projet de travaux du pump track et de l'aire de jeux validés par la commission. D'une part le parcours du pump track est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et qui peut être utilisé avec différents équipements sportifs vélos, trottinettes, skates, rollers...Le fournisseur retenu pour l'instant est Wise ride, et les demandes de subventions vont être étudiées. D'autre part, un terrain de boule sera récupéré pour la mise en place d'une balançoire (nid d'oiseau), d'une tyrolienne et d'autre jeux, des bans et des tables seront aussi installées.

CCAS

Colette GRUFFAZ

- Le vendredi 8 avril une réunion en visio a eu lieu avec le bureau d'étude ithea-conseil pour finaliser l'analyse des Besoins sociaux de la population.
- Le prochain café citoyen aura lieu le 11 juin 2022 sur le thème des déchets organiques et sera assuré par le SYCLUM
- Le mardi 12 avril aura lieu la réunion CCAS pour le vote du budget primitif 2022

FETES ET CEREMONIES

Maxime DURAND

- Préparation de la fête du 7 mai en cours
- Préparation de la Fête de la Saint Victorienne prévue le 23 juillet
- Une demande des forains est arrivée, ils souhaitent s'installer le week-end du 22 au 24 juillet, le Conseil municipal n'est pas favorable.
- Concert de Gospel qui a eu lieu au mois de mars s'est bien passé, le public était content.

- De nouveaux projets de spectacles sont déjà en réflexion.
- Lors de la cérémonie du 19 mars, on a remarqué peu de personnes présentes sur place.
- La prochaine cérémonie prévue est le 8 mai 2022.

COMMUNICATION

Isabelle FOURNIER

- Site internet :

Après l'accord du groupe de travail et de l'exécutif, une affiche pour promouvoir le site faite par Patrice avec l'aide de Delphine DOS SANTOS pour un ajout de dernière minute, va être déposée dans tous les commerces, mairie, école ...

- Bulletin municipal :

Le bulletin d'avril/mai/juin est en cours de validation, La distribution dans les boîtes aux lettres se fera ce week-end.

- Soutien à l'Ukraine :

La collecte s'est bien déroulée et une trentaine de bénévoles ont participé en plus des élus qui ont assuré la collecte, trié les dons et apporté les cartons chez Serge FERRARI.

Des habitants de notre village se sont inscrits auprès de la préfecture pour accueillir des réfugiés, ils n'ont à ce jour pas encore été sollicités.

L'AMF organise également une collecte de dons de première nécessité, de dons financiers et un parrainage avec les villes sinistrées.

- Prochaine réunion de la commission communication :

Proposition de date pour le mercredi 11 mai à 19h.

- Correspondant du Dauphiné Libéré :

A ce jour, il n'y a pas de candidature de correspondant pour notre commune, le Dauphiné Libéré ne souhaite pas que ce soit un(e) élu(e) pour cette mission, à notre grand regret.

Actuellement des articles et informations régulièrement sont transmis pour diffusion.

- Achat en cours :

- Le Logiciel ADOBE est en attente du retour du service informatique Les Vals Du Dauphiné.
- Un Appareil photo/vidéo est en attente devis à jour de Boulanger.

- Abonnés des supports de communication :

- Illiwap : 696
- Page FaceBook : 1583

L'origine du Projet :

I. L'origine du projet, contexte en 2008

- Le Docteur Billaud va cesser son activité dans les prochaines années.
- La commune de Saint Victor de Cessieu est classée en zonage « désert médical ».
- Le remplacement du Docteur Billaud n'est pas assuré
- La commune a la chance d'avoir une pharmacie implantée Vignes de Vaux
- La population s'inquiète du non renouvellement du médecin
- Le projet de foyer d'hébergement et d'activités de jour de L'AFIPAIEM émerge en parallèle.

II. Historique de l'opération

Mars 2008

Première réunion entre les élus de Cessieu, de Saint Victor de Cessieu et les professionnels de santé de Cessieu, afin de réfléchir sur le devenir de la présence médicale.

Mars 2011

La commune de Cessieu n'a pas réussi à trouver un accord pour un projet de maison de santé. L'équipe médicale de Cessieu a alors validé la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé dans le centre bourg de Saint Victor de Cessieu.

Mai 2011

La communauté de commune de la Vallée de l'Hien qui n'a pas la compétence maison de santé pluridisciplinaire dans le cadre de l'aménagement du territoire, a acté que le projet devait être géré par la commune et les médecins.

Février 2013

Aboutissement des longues démarches et concertations.

La SEMCODA (Société d'économie mixte de construction de l'Ain - implantée sur 6 départements dont l'Isère), les professionnels de santé et les élus signent un accord.

III. Présentation du projet

La SEMCODA a décidé de construire un immeuble en copropriété d'environ 600 m² sur une parcelle de 4 936 m² située chemin de Cartallier et chemin des Papeteries

Ce bâtiment comprendra :

- Un sous-sol avec des places de parking
- Un rez-de-chaussée avec le cabinet dentaire et une maison pluridisciplinaire de santé.
- Deux étages comportant 12 logements collectifs PSLA (prêt social de location accession)

IV. Montage du projet :

La commune a vendu à la SEMCODA le droit à construire des lots de copropriétés afférents au cabinet dentaire et aux logements pour un montant symbolique de 20 000 euros.

La commune a consenti à la SEMCODA un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans portant sur le droit à construire des lots en copropriétés afférents à la maison pluridisciplinaire de santé.

Pour les logements, compétence de la Vallée de l'Hien, la SEMCODA sollicite seulement une garantie d'emprunt.

La SEMCODA porte l'investissement total du projet, sollicite les subventions et en assure la gestion et la commercialisation.

V. L'équipe médicale engagée dans le projet

- 4 médecins
- 2 infirmiers
- 1 kinésithérapeute
- 1 orthophoniste
- 1 psychologue
- 2 dentistes
- 1 service administratif

Généralités sur la maison médical

Le désert médical a officiellement été défini en 2017 comme une zone qui cumule des difficultés aux trois points d'entrée du système de santé.

- La 1^{ère} pharmacie est située à plus de 10 minutes de trajet motorisé.
- Le 1^{er} établissement de soins d'urgence est situé à plus à 30 minutes de trajet motorisé.
- L'accessibilité potentielle localisées aux médecins généralistes est inférieure à 2,5 consultations par an par habitants.

Le Conseil départemental de l'Isère a établi une liste de 416 communes prioritaires avec des critères différents où la densité médicale est inférieure à 7 médecins généralistes pour 10 000 habitants. Dans ces communes le Conseil départemental accompagne financièrement les médecins généralistes qui souhaitent s'y installer.

Sur les critères de l'état, la commune de Saint Victor de Cessieu n'est donc pas un désert médical mais je ne sais pas si St Victor de Cessieu figure dans la liste des communes prioritaires du Conseil départemental.

Pour répondre à certaines affirmations colportées sur la commune, tous les patients de Saint Victor de Cessieu de Mme CHARPENTIER et de Mme MOIROUD ont été pris en charge par les 3 médecins restants.

Fin 2021, l'équipe médicale a sollicité un rendez- vous pour nous expliquer les difficultés liées à :

- La cessation d'activité de Mme Charpentier le 22 mars 2022 ;
- Le départ de Mme MOIROUD au 1^{er} mai 2022 ;
- Le départ de l'orthophoniste en juin 2022.

La structure est gérée par une société civile de moyens qui est une solution pour réduire les coûts d'exploitation et s'épauler dans l'organisation de leurs activités et qui permet de mutualiser l'organisation des activités de soins. Actuellement la maison médicale n'a plus de trésorerie et le cumul des 3 départs génère pour l'ensemble de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) un coût supplémentaire à partir de juillet 2022.

La MSP est de ce fait en difficulté financière et doit répondre à l'urgence. C'est ce qu'elle a déjà commencé à faire en :

- Anticipant les difficultés à venir.
- Augmentant les apports financiers des adhérents.
- Diminuant la charge salariale.
- Recherchant activement des professionnels de santé.

Aujourd'hui l'équipe médicale se rapproche de la mairie pour mettre en place un partenariat.

Quelles sont les pistes de travail pour les élus et les professionnels de santé ?

La question de la difficulté de l'accès aux soins est de plus en plus forte dans le débat public, elle concerne tous les territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains. Les causes sont connues, des effectifs de médecins en baisse du fait du numerus clausus, une répartition inégalitaire des professionnels de santé sur le territoire, une demande croissante en raison, notamment d'un vieillissement de la population.

Les conséquences liées à cette situation sont :

- Un accroissement du temps d'attente avant de pouvoir consulter.
- Une embolisation des urgences médicales par des patients ne pouvant se rendre à des consultations classiques
- Une difficulté à identifier un médecin traitant, du fait, du refus par les médecins en exercice de prendre de nouveaux patients.
- De grosses difficultés pour faire face aux demandes de soins non programmées.

Une fois que l'on a fait cette analyse, on reste malheureusement confronté à la réalité et l'exécutif a validé que la MSP doit continuer à fonctionner même en effectif réduit. Avec les conséquences que cela peut avoir. Si on valide cet objectif la 1ère solution qui vient à l'esprit c'est que la commune doit s'engager financièrement pour épauler momentanément l'équipe médicale.

Monsieur le MAIRE demande la validation d'une solution

Le débat est ouvert.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présent souhaite pérenniser le fonctionnement de la Maison médicale et est d'accord pour étudier un partenariat avec les acteurs de compétences.

TRAITEMENT DES DECHETS DES ORDURES MENAGERES

Jean-Pierre LOVET

Au dernier Conseil syndical, les débats ont été houleux car les communes ont contesté les taux de taxe de l'ex Vallée de l'Hien des ordures ménagères par les VDD.

Pour rappel, au niveau de la vallée de l'Hien, le taux de la taxe était supérieur à 13%.

Mais en 2017 quand la vallée de l'Hien a intégré les Vals du Dauphiné, 7 taux de taxes ont été appliqués sur le territoire variant. Malgré l'engagement de la Présidente d'harmoniser les taux et les interventions régulières des élus, pour le budget 2022, rien n'a changé.

Face à cette situation, les Maires de Belmont, Biol, Saint Victor, Saint Blandine, Doissin vont contester la délibération auprès de la Sous-Préfecture.

Pour contester, les communes s'appuient sur le fait que depuis le 1^{er} janvier 2022, elles font partie du SYCLUM de Morestel et qu'elles ont des taux différents pour des services identiques. Ce travail d'harmonisation est possible car il a déjà été mis en place pour les tarifs eau-assainissement.

Si les communes n'obtiennent pas satisfaction, elles envisagent de faire appel à un avocat. La commune de Cheyliu l'a déjà fait.

Monsieur le MAIRE demande l'accord du Conseil municipal de pouvoir contester les taux appliqués actuellement.

Le débat est ouvert.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres approuve la contestation de la délibération des taux appliqués actuellement et souhaite une harmonisation des taux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Jean-Pierre LOVET

- Qu'en est-il du stationnement de nombreux véhicules sur les zones de déplacement doux et sécurisant (trottoirs) ainsi que le tas de cailloux toujours en place ?

Une information va être transmise aux propriétaires.

- Suite à la démission d'un conseiller municipal M Patrice MONAT, M Nicolas MALJOURNAL en 21^{ème} place sur la liste « agir ensemble » prendra la suite au sein du Conseil municipal.

Fin de séance à 20h55

A Saint-Victor de Cessieu, le 12 avril 2022
Jean-Pierre LOVET, le Maire

